

Formalités

Grèce

Important : tout passager a l'obligation de présenter, à chaque embarquement, une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité ou passeport), selon les conditions suivantes :

- Bébés et mineurs :
 - accompagnés des 2 parents : carte d'identité ou passeport nominatif.
 - non accompagnés des 2 parents ou accompagnés d'un seul parent : carte d'identité ou passeport nominatif + autorisation de sortie du territoire (délivrée en mairie).
- Les ressortissants étrangers (hors Union Européenne) ont la responsabilité d'accomplir, à leur charge, toute formalité spécifique les concernant. Consulter le consulat de Grèce.

Cap Vert

Pour les ressortissants de l'Union Européenne, passeport valide plus de 6 mois après la date de retour. Visa obligatoire et payant (y compris pour les bébés), valide pour tout séjour de 15 jours maximum, non remboursable en cas d'annulation de dernière minute.

Brésil

Pour les ressortissants français, passeport valide plus de 6 mois après la date de retour. Pas de visa obligatoire pour séjour inférieur à 90 jours.